

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 18 janvier 2019

9 ème **Commission N**° CP-2019-1-9-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DAES - Unité Sports et Jeunesse

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES PREMIERE LISTE ET FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES

Résumé: Le présent rapport a pour objet d'approuver une 1ère série d'aides, d'un montant total de 7 800 €, à verser aux clubs et aux comités départementaux qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse.

Par ailleurs, ce rapport a également pour objet d'approuver une aide de 1 200 € au Club Alpin Français de MULHOUSE pour l'organisation de l'assemblée générale nationale au titre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin.

Le montant global des subventions de fonctionnement proposé dans ce rapport s'élève à 9 000 €.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable lors de la 9e commission du 23 novembre 2018.

I - LE FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent dans le Département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du vote du Budget Primitif 2019 de 110 000 €.

Il vous est proposé dans ce rapport de soutenir une première série de manifestations sportives d'envergure, organisées par des associations sportives dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Les 9 demandes soumises à votre approbation ont fait l'objet d'un examen par la Commission Sports et Vie Associative du 23 novembre 2018, au cas par cas, en fonction de leur intérêt, notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières. Elles induisent un soutien financier de 7 800 € (cf. Annexe).

II. LE FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES

La Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne a choisi la ville de MULHOUSE pour sa prochaine assemblée générale nationale le 26 et 27 janvier 2019. Le Club Alpin Français de Mulhouse en sera l'organisateur. Cette manifestation va réunir 400 personnes venues de toute la France.

L'assemblée générale se tiendra dans les locaux universitaires de la Fonderie à MULHOUSE, avec un repas de gala au restaurant universitaire de l'Illberg. Le Club Alpin de Mulhouse supporte la charge financière principale de cette manifestation et toute la logistique d'organisation. Dans cet engagement préparatoire, sont également associés le Comité départemental Haut-Rhin des clubs alpins et de montagne, ainsi que les clubs alpins de COLMAR et du Pays Thur-Doller.

Le Club Alpin de Mulhouse prévoit aussi d'éditer une plaquette promotionnelle de 24 pages, qui sera imprimée en 1 000 exemplaires pour faire connaître MULHOUSE, le Haut-Rhin, les clubs alpins haut-rhinois, les fermes auberges, le Massif vosgien, la gastronomie etc...

Le budget en dépenses et recettes pour cette assemblée générale s'élève à 50 300 €, soit :

- en dépenses : 11 820 € pour la logistique, la location de la Fonderie et des véhicules de transport, 1 155 € pour la communication et les supports, 3 700 € pour l'animation de la soirée de Gala le samedi 26 janvier et la visite guidée de la ville, et 33 625 € pour la restauration, les buffets, les frais bénévoles des CAF Haut-Rhin etc...
- en recettes : 27 800 € de ventes de repas, boissons et billets de tombola, 18 500 € de contributions extérieures (Comité régional, Comité départemental, subventions collectivités locales...), 4 000 € des partenaires privés, publicités etc...

Un montant global de subventions publiques de 5 500 € est attendu.

Il vous est proposé d'allouer un soutien de 1 200 € en faveur de cette manifestation.

En conclusion le présent rapport vous propose :

- d'approuver la 1ère liste de subventions et d'accorder pour l'année 2019 les subventions aux organisateurs, telles que détaillées en annexe pour un montant total de 7 800 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives. Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- d'accorder la subvention proposée au Club Alpin Français de Mulhouse pour l'organisation de son assemblée générale nationale les 26 et 27 janvier 2019, d'un montant de 1 200 €, au titre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan moral et financier de la rencontre ;

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées au budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E732 ligne 65 32 6574 25571 102 pour 7 800 €
 - Programme J718 ligne 65 021 6574 3277 029 pour 1 200 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT